

## Un Français trop Marocain pour les consulats français au Maroc

04/06/2009

Ainsi, celles et ceux qui sont nés en France, par exemple, de parents marocains, et qui décident de s'installer au Maroc jouissent de la double nationalité. Cependant, et c'est là que le bat blesse, gare à ceux qui pensent (ou qui revendiquent) que la nationalité française est leur identité nationale dominante. La «sanction» morale est sans appel.

Et tout est bien mis en place du point de vue diplomatique, politique et administratif entre les pays concernés (particulièrement entre la France et le Maroc) pour rappeler à qui souhaite l'entendre que seule la marocanité est reconnue au...Maroc. Sans concession aucune.

Du coup, les «français» de souche...marocaine ont le sentiment qu'ils ne sont pas considérés comme totalement français par les institutions Française au Maroc. Une situation qu'il ressent comme ubuesque, injuste et injustifiée. Tant du point de vue de la morale que sur le plan du droit au sens noble du terme.

A contrario, les personnes de nationalité Française de souche ne sont pas confrontées au rideau de fer - sur le plan psychologique - dressé par les fonctionnaires de l'administration Française à l'entrée des ambassades et des consulats.

Pour mieux cerner cette problématique, il faut certainement l'avoir vécue. Et c'est le cas d'une personne qui a préféré garder l'anonymat. Né en France et résident au Maroc depuis une dizaine d'années, ce dernier décide de se marier à une marocaine, il y a six mois environ.

Désireux de faire traduire son acte de mariage pour enregistrement par les services de l'Etat Français (RDV au bout de...6 mois), il se fait dire ce qui suit, par un fonctionnaire d'un consulat : «Du coup, vous avez décidé d'opter pour la nationalité marocaine». Ce propos, déplacé, immoral,... met en relief l'incapacité de certains fonctionnaires de l'hexagone à traiter, comme il se doit, des ressortissants Français à l'étranger.

Comme s'il fallait être marié à une Française de souche pour être reconnu comme un Français à part entière ou jouir du statut d'expatrié (ce qui est la cas des fonctionnaires français basés à l'étranger) pour vivre pleinement son identité naturelle sans que quiconque ne s'autorise à porter un jugement de valeur sur le «degré» de francité des uns et des autres.

Imaginons un instant les dégâts collatéraux provoqués par ces positions et ces paroles exprimées sur fond d'ignorance et de mépris pour des centaines d'hommes et de femmes qui se sont construits sur la base de valeurs républicaines, qui ont toujours revendiqué leur francité, en paix avec leur identité composite, et qui se retrouvent à gérer une situation de cette nature. Quasi exclusive dans le monde !

A qui la faute ?

Rachid Hallaouy  
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=3254>